



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur François Bausch
Ministre du Développement durable et
des Infrastructures

L-2938 Luxembourg

N/réf. : CSL - 90/2016 - SH/AW

Luxembourg, le 12 mai 2016

Conc. : Projet de règlement grand-ducal

1. relatif à la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration
2. modifiant l'article 9 du règlement grand-ducal du 15 janvier 2016 relatif à l'évaluation de l'état des masses d'eau de surface
3. abrogeant le règlement grand-ducal du 8 juillet 2010 relatif à la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration

Monsieur le ministre,

Par lettre du 20 avril 2016, vous avez soumis le projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude REDING
Président